

Compte rendu CTL du 20 juin 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en première convocation le 20 juin 2023.

Après lecture des déclarations liminaires dont celle de FO-DGFIP, M. Anouliès prend acte, comme les organisations syndicales, des règles en matière d'élections des représentants du personnel au comité médical, qui interdisaient¹ à un représentant suppléant en remplacement du titulaire de participer au vote.

Par ailleurs ; il précise qu'il ne dispose pas, à ce jour, de la déclinaison opérationnelle de l'ensemble des mesures salariales, ni du projet de règlement intérieur CSAL.

S'agissant de la campagne déclarative, il propose d'aborder ce point lors de l'examen du bilan intermédiaire de la campagne IR.

Il informe les membres du CSAL que des recrutements de contractuels sont en cours du fait des vacances d'emplois et que de nombreuses candidatures proviennent d'agents de la FPT.

Ordre du jour du CTL :

-1/ Procès-verbaux des CSAL des 10/10/2022, 21/11/2022 et 17/01/2023 (pour approbation)

Les trois procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

-2/ Élections des représentants du personnel au conseil médical (pour avis)

Après avoir rappelé l'objet et les modalités du vote, M. Anouliès accepte la demande de suspension de séances exprimée par les organisations syndicales.

Après cette suspension, il est procédé au vote des 8 représentants présents à ce CSAL. À l'issue du dépouillement, la liste et le classement des 15 candidats élus au conseil médical sont les suivants :

n° 1 : Tersol Eric - n° 2 : Desbruères Elodie - n° 3 : Henot Cathy - n° 4 : Campagne Jean-Philippe
n° 5 : Bardugoni Stéphane - n° 6 : Loel Céline - n° 7 : Lelaidier Christel - n° 8 : Laporte Anne-Marie
n° 9 : Souleyreau François - n° 10 : Bayona Béatrice - n° 11 : Morvan Laetitia - n° 12 : Castets Philippe - n° 13 : Vincent Aurore - n° 14 : Capdevielle Denis - n° 15 : Collet Julie

-3/ SGC de Dax : point d'information travaux et mouvements (pour information)

À l'issue du mouvement local de mutations, 1 A stagiaire est maintenu sur le poste et est affecté en surnombre. En effet, les contraintes de gestion des A stagiaires ne permettent pas de changer leur spécialité ou leur résidence. Ce service reste à l'emplacement de la trésorerie de Dax-Agglomération.

Aspects immobiliers : l'aménagement d'une salle de réunion et d'un bureau pour les CDL est prévu.

Les mobiliers plus adaptés aux surfaces seront installés par redéploiement d'un stock existant et par un achat complémentaire.

Les baux des trésoreries fermées seront résiliés au 31 octobre.

Pas de changement concernant le régime des horaires variables du SGC : celui de la Trésorerie de Dax agglomération est conservé.

Des problèmes de stationnement pourraient se poser suite à l'arrivée de nouveaux agents sur le site de Doumer. Un courrier a été adressé à la mairie en novembre dernier dans ce sens. Idem pour la recherche de solutions de logement devenue très compliquée.

Concernant le nombre d'agents éligible à la PRS, les règles ont évolué : les collègues des trésoreries de Castets, Tartas et Peyrehorade pourront y prétendre, y compris les ALD, quelle que soit leur résidence familiale.

-4/SGC de Saint-Vincent-de-Tyrosse : point d'information travaux et mouvements (pour information)

Un surnombre de A est à noter lié à une situation particulière.

Aspects immobiliers : installation de fenêtres avec vitrage Securit fin juin.

L'installation de perche pour réinstaller les agents est également prévue.

Installation des agents en 2 temps : -Début juillet, arrivée des agents de la Trésorerie de St Vincent de Tyrosse à leur place définitive ;

- au 1^{er} septembre, arrivée des collègues de St Martin de Seignanx et de Soustons.

Le régime des horaires variables du SGC ainsi que les horaires d'ouverture au public sont repris à l'identique de ceux en vigueur à la trésorerie de St-Vincent-de-Tyrosse.

Seule une modification du choix ARTT sera possible au 1^{er} septembre.

Une convention avec le pôle culinaire de la MACS a été actée à compter du 10 juillet. Les agents de la Trésorerie de St Vincent de Tyrosse conserveront néanmoins les tickets restaurant jusqu'au 31 juillet.

-5/SAPF à Mont de Marsan : point d'information travaux et mouvements (pour information)

Les travaux sur le site de Dagas connaissent un retard en raison du changement du maître d'œuvre. Le chantier ne devrait pas débuter avant le début de l'année 2024.

Les 13 agents seront installés dans l'ancienne bibliothèque et dans la salle de réunion du 1^{er} étage avec le cadre A.

Le chef de service et son adjointe partageront dans un premier temps le même bureau.

Face à la difficulté pour ces nouveaux agents de trouver un logement, la cellule d'accueil de la ville de Mont de Marsan a été sollicitée.

Les horaires variables seront ceux appliqués sur le site de Dagas.

Contrairement à l'antenne, la répartition des équipes n'est pas définie car l'organisation dépend du nombre de SPF qui seront aidés.

-6/ Antenne extra-départementale des SIE de Gironde à Dax : point d'information travaux et mouvements (pour information)

Le périmètre de compétence de cette antenne est multiple avec un transfert progressif des missions sur 2 ans.

Les affectations prononcées, au choix pour les A+ et les A, couvrent tous les emplois et en catégorie B, un surnombre a été décidé afin de permettre à un agent affecté à l'antenne départementale du SIE à Morcenx de revenir sur Dax.

FO relève une anomalie sur le dossier de présentation car les affectations sont de 21 et non de 20 comme précisé.

Le régime des horaires variables sera aligné sur celui du site de Doumer qui vaut pour tous les services installés dans ce site.

La rumeur de délocalisation de certaines tâches sur Morcenx est infondée.

Lors de la définition du périmètre de l'antenne, il a été décidé de faire participer l'antenne à toutes les missions exercées par un SIE, y compris les travaux préparatoires à la prise en charge de dossiers par le PRS de Gironde. Le PRS de Gironde disposerait ainsi d'un interlocuteur unique. Cette 3^e mission n'est cependant pas la priorité à la création de l'antenne, il est nécessaire de stabiliser son fonctionnement sur les 2 premières missions (CFE et AVISIR).

« L'antenne de Dax est un SIE de plus dans le réseau des professionnels ».

Organisation de l'antenne : 2 équipes de 4 contrôleurs, les cadres C traiteront les AVISIR (sur les 5 C, seul 1 connaît les AVISIR).

Malgré les emplois supprimés, le stock des AVISIR arrivés avant le 01/09 reste en Gironde,

L'antenne va démarrer avec les AVISIR à compter du 01/09.

Le SIE de Dax traite actuellement les AVISIR départementaux alors que c'est la mission de l'antenne de Morcenx car celle-ci subit des retards et le stock à traiter est assez conséquent.

4 contrôleurs stagiaires au SIE de Dax sont formés à la CFE et aux traitements des AVISIR en soutien de Morcenx.

-7/ Bilan intermédiaire de la campagne IR (pour information)

L'accueil sur physique et sur rendez-vous progresse sur tous lieux d'accueils confondus.

Les e-contacts dans les SIP explosent.

En matière d'accueil téléphonique, le dispositif local « convivialité » a été activé : il a augmenté de près de 30 % par rapport à 2022.

Les services d'accueils y compris en SGC, trésoreries ou MFS ont eu à gérer le fiasco GMBI et la foullitude de contribuables parfois mécontents.

L'ensemble des agents d'accueil ont souffert durant cette période difficile.

Par ailleurs, les agents des SIP ont constaté une hausse importante des questions des usagers relatives à la perception des revenus étrangers.

-8/ Bilan budgétaire

L'année 2022 est la dernière du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 dont l'un des objectifs stratégiques est la mise en place du NRP.

Les dépenses immobilières d'entretien (entretien lourd et courant) pèsent encore énormément dans le budget et ont concerné notamment la mise en place du SGC de Parentis, la rénovation du site de Morcenx et le renouvellement complet du revêtement du parking de Dagas. Ce poste de dépense doit faire l'objet d'une attention marquée.

Les dépenses d'affranchissement constituent toujours le premier poste de dépense même si le volume a légèrement diminué. La poursuite de la dématérialisation des factures SPL constitue une piste de diminution. Mais parallèlement, la poste augmente régulièrement ses tarifs.

Le remboursement des frais de déplacement constitue encore le 2ème poste de dépense.

FO DGFIP 40 a demandé s'il ne serait pas plus rentable d'acheter de nouveaux véhicules que de payer des frais de déplacement.

Le directeur a indiqué que dans le cadre du bilan départemental des émissions à effet de serre, un plan mobilité départemental devra être élaboré et cette réflexion en fera partie.

-9/ Calendrier des CSAL (pour information)

Le DDFIP sollicite les organisations syndicales afin de connaître leurs contraintes et indisponibilités pour finaliser ce calendrier.

-10/ Questions diverses

FO DGIP 40 interroge le directeur sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours qui n'a aucune information à nous donner sur le sujet.

Concernant le recrutement des contractuels, les entretiens sont prévus fin juin avec un objectif de signature des contrats en septembre.